TRIER TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES : UN GRAND GESTE POUR LA PLANÈTE



de vos déchets

A compter du 1^{ier} juin 2019, le Smictom des Pays de Vilaine simplifie le geste du tri : tous les emballages en plastique seront valorisés. Vous pourrez donc trier tous vos emballages sans modération.

VERS PLUS DE RECYCLAGE

Jusqu'à maintenant, seuls les bouteilles et les flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac dédié aux côtés des emballages en métal, des barquettes en aluminium, des briques alimentaires et des cartonnettes. Les autres types de plastiques n'étaient pas acceptés. Les enjeux environnementaux du recyclage étant incontournables, les acteurs de la filière ont modernisé les centres de tri et trouvé des débouchés pour valoriser les plastiques. Ces solutions permettent aujourd'hui de recycler beaucoup plus d'emballages. Une bonne nouvelle pour notre planète.

LE TRI SIMPLIFIÉ!

A compter du 1^{ier} juin, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri. Un jeu d'enfant ! Désormais, une seule question à se poser : est-ce un emballage? Si oui, alors il faudra le jeter dans le bac à couvercle jaune (ou vert). Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur à verre. Pour rappel, Il est inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider. Déposez les en vrac dans le bac. Vous pouvez si besoin les compacter pour gagner de la place, mais ne les imbriquez pas les uns avec les autres car cela nuirait à leur recyclage.

Plus d'infos: www.smictom-paysdevilaine.fr

